

développements que nous pouvons faire; par la suite, à mesure que le temps viendra, il sera possible, parfois, par des méthodes plus modernes, plus nouvelles, d'extraire plus facilement les richesses de notre sous-sol.

L'article de l'*Action*, que j'ai cité tout à l'heure, mentionne que les sociétés intéressées au projet de Mary River détiennent actuellement des intérêts miniers dans certains domaines. On mentionne le nom de la compagnie *Baffinland Iron Mines Ltd.*, qui détient les intérêts de la concession de Mary River, acquis de *British Ungava Explorations Ltd.*, et l'on dit aussi que «Baffinland» appartient à un consortium composé de *Hudson Bay Mining and Smelting of Canada Ltd.*, *Consolidated Mining and Smelting of Canada Ltd.*, *Madsen Red Lake Gold Mines, Ltd.*, *Falconbridge Nickel Mines Asbestos Corporation Ltd.* et plusieurs autres.

Monsieur le président, j'imagine que toutes ces sociétés minières sont intéressées à ces développements, et ce d'autant plus qu'on dit que le minerai est d'une si haute teneur qu'il ne serait pas nécessaire de le raffiner et qu'il pourrait être envoyé directement vers les hauts fourneaux pour être transformé en acier de haute qualité. Mais je suis sûr que si l'on intéressait ces sociétés minières dans ces gisements situés plus au sud, elles seraient non moins intéressées à les développer et à en faire profiter l'économie du pays.

Je n'ai pas l'intention, monsieur le président, de prolonger davantage mes observations, à ce moment-ci. On a discuté, au cours de l'après-midi, d'autres sujets qui intéressent plus particulièrement la division des parcs nationaux.

Un autre député, mon honorable ami de Norfolk (M. Roxburgh), a très bien développé le problème qui existe au point de vue de la faune et de nos oiseaux migrateurs; je pense qu'il n'y a rien à ajouter aux observations qui ont été faites à ce sujet-là et que l'honorable ministre saura apporter une attention spéciale aux recommandations qui ont été faites par l'honorable député de Norfolk et par mon honorable ami de Kootenay-Ouest (M. Herdridge) qui a abondé dans le même sens, à un certain moment. Alors, je fais miennes leurs observations et je suis sûr que le ministre leur apportera une attention toute spéciale.

[Traduction]

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je serai bref, de mon plein gré mais aussi parce que le temps travaille contre moi, et je sais fort bien que dans tout conflit entre le temps et moi, le temps l'emportera toujours. Avant d'aller plus loin, j'aimerais rendre hommage aux services rendus dans les Territoires du Nord-Ouest par le juge Sissons, maintenant à la retraite.

[M. Laprise.]

C'était l'un de mes collègues au barreau de Peace River. J'ai plaidé devant lui alors qu'il siégeait comme juge. Je le connais très bien depuis nombre d'années. Le juge Sissons a à son crédit une contribution remarquable. Il a apporté aux indigènes, des Territoires du Nord-ouest surtout, notre système judiciaire. Il a fait de nombreux voyages et les jugements qu'il a rendus feront désormais jurisprudence. Cela seul suffit à témoigner de la persévérance, du courage et du savoir du juge Sissons. Je faillirais à mon devoir si je négligeais de parler de lui, surtout parce qu'il a déjà été un membre distingué de la Chambre. J'offre aussi mes meilleurs vœux à son successeur.

J'ai écouté avec intérêt les remarques du député des Territoires du Nord-Ouest, comme toujours d'ailleurs. J'ai surtout aimé sa harangue à l'adresse du ministre. Celui-ci devrait en faire trois copies, l'une pour le Bureau de la Chambre des communes; l'autre, encadrée et pendue au mur de son bureau et la troisième qu'il garderait sur lui car, dans les jours sombres qui s'annoncent, quand le ministre sera porté à s'inquiéter et à s'enfuir, il pourra lire la belle prose du député des Territoires du Nord-Ouest et se refaire intérieurement et reprendre son fardeau avec le courage qu'il lui faudra sûrement. Je dis cela comme je le pense, parce que le ministre a une responsabilité énorme.

● (5.40 p.m.)

C'est à cet homme qu'il incombe de faire entrer dans notre siècle, et en particulier dans l'époque extrêmement mobile et complexe qui est la nôtre, le développement de cette région solitaire et d'une beauté immaculée: les Territoires du Nord-Ouest qu'on a tellement négligés par le passé. Il a associé à cette tâche une double responsabilité: promouvoir la condition des Indiens et des autochtones du Canada et leurs rapports avec le reste de la population. On a aussi négligé honteusement la condition de ces gens. Mes meilleurs vœux accompagnent le ministre dans l'exécution de sa tâche. Et même s'il me faudra parfois le harceler au sujet de ces problèmes, il comprendra, j'espère, que si je lui fais des reproches, ce n'est pas par plaisir, mais par nécessité. Il se rendra compte du bien-fondé de mon point de vue, j'en suis sûr. Sa tâche est énorme, et dans l'intérêt d'une pareille œuvre, il est préférable, selon moi, que nous renoncions à notre esprit de parti. L'esprit de parti est absolument nécessaire dans cette Chambre. Il est indispensable à notre action. Mais il est des domaines où l'esprit de parti doit céder la place à notre devoir de Canadiens. Je suis profondément attaché à cette conviction et je respecte ceux qui la partagent. On ne peut trancher que lorsqu'il y a